

La DGPR vous propose l'action de formation n° 3482

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX

Pour vous inscrire en ligne sur l'outil OUPS, sur la page dédiée à cette action :
http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29009

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://intra.cmvrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

Facilitateur
de vos transitions
#CMVRH



QUAND, COMMENT ?

Du 14 juin 9h30 au 16 juin 16h30

Date limite d'inscription : 9 mai 2023

POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE
http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29009

et cliquez sur « connexion »

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

OÙ ?

SALLE FORÊT DE VILLECARTIER
BÂT. LE MORGAT – DDTM 35
12 RUE MAURICE FABRE
35031 RENNES CEDEX

Vos contacts en centrale

Maîtrise d'ouvrage : DGPR/SRNH/SDCAP/BRIL
Chef de projet :
01 40 81 ? ?

Vos contacts au CVRH de NANTES

Chef de projet formations : François LE BRIS
Coordonnées : 02 40 16 08 59
francois.le-bris@developpement-durable.gouv.fr

Les objectifs de la formation

Connaître les étapes de l'élaboration d'un PPRL
Connaître les méthodologies de réalisation des phases d'études techniques
Apprendre à mettre en place une stratégie de concertation et l'adapter au territoire
Échanger les bonnes pratiques entre services déconcentrés
Identifier les postures dans le jeu d'acteurs

Le public concerné

Cette action s'adresse prioritairement aux agents de l'État chargés du suivi et de l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) : administration centrale, DDTM, DREAL, CEREMA

Nombre de stagiaires maximum : 12

Nombre de stagiaires minimum : 7

Pré-requis : aucun

Description :

Cette formation s'appuie sur un support pédagogique (plateau de jeu) en vue de favoriser l'acquisition et la mise en pratique de connaissances théoriques sur les plans de prévention des risques littoraux (PPRL), ainsi que l'échange de bonnes pratiques au sein des services de l'État.

Le jeu "*Vagues de prévention*" comporte une cinquantaine de cases sur lesquelles on progresse pas à pas et simultanément entre équipes :

- cases Rappels : rappels théoriques sur un point méthodologique tel que le fonctionnement du littoral, les ouvrages de protection, la détermination des aléas, le règlement PPRL, effectués par les animateurs du jeu
- cases Action : cases qui demandent au joueur de réaliser une action correspondant à une étape d'élaboration du PPRL
- case COPIL : case qui se joue sous la forme d'un jeu de rôle et où les équipes simulent un comité de pilotage
- cases Chance : cases simulant les "embûches" rencontrées dans l'élaboration des PPR; elles introduisent un caractère aléatoire dans le jeu
- cases Joker : par leur caractère inattendu, ces cases contribuent au côté ludique du jeu

L'ensemble de ces cases permet au joueur d'appréhender la totalité des étapes d'élaboration d'un PPRL de façon chronologique, du travail préliminaire d'étude précédant la prescription jusqu'à l'annexion du document au PLU.

Grâce à la mise en situation fictive, le participant se retrouve ainsi confronté aux difficultés liées à la mise en oeuvre d'un PPRL. Il se doit d'apprendre la méthodologie de réalisation des phases d'études techniques et de mettre en place une stratégie de concertation adaptée au territoire pour éviter les pièges rencontrés dans les cases Chance.

PROGRAMME DE LA FORMATION

♦ J1 matin :

- Introduction : présentation de la formation et de ses objectifs
- Présentation des ateliers et des règles du jeu
- Contexte national de la politique de prévention des risques naturels
- Objectifs du PPR

♦ J1 après-midi :

- Analyse du fonctionnement du littoral
- Ouvrages de protection contre les aléas littoraux
- Préparation de l'arrêté préfectoral de prescription (identification des informations importantes / définition du périmètre du PPRL)

♦ J2 matin :

- Méthode de caractérisation des aléas littoraux
- Choix du bureau d'études (contenu du CCTP (type de modélisations, livrables, délais) et critères de notation / ateliers d'analyse des offres)

♦ J2 après-midi :

-**Modalités de concertation** (Comment communiquer auprès des élus, du grand public ? / Quels outils mobiliser ?)

-**Organisation d'un comité de pilotage** (Comment échanger avec le bureau d'études ? / Mises en situation)

♦ J3 matin :

-**Analyse des enjeux et élaboration du règlement** (Quelle démarche employer ? / Principes généraux d'un règlement / Définition d'un règlement sur le secteur d'étude)

-**Consultation, enquête publique, approbation et mise en œuvre** (Dispositif de financement de la réduction de la vulnérabilité / Lien avec les autres outils – PAPI etc)

♦ J3 après-midi:

-Synthèse des enseignements

-Évaluation

INTERVENANTS

Mme Céline PERHERIN et M. Boris LECLERC (CEREMA/DTecREM/DREL), ainsi que M. Antoine LHERMITE (DGPR/SRNH/SDCAP/BRIL) pour l'introduction de la formation.